

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

PPLC SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE, NATIONALITÉ, IMMIGRATION ET ASILE - (N° 1322)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 163 (Rect)

présenté par

M. Mendes, Mme Lebec et M. Rebeyrotte

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – À la première phrase du troisième alinéa du même article 11, les mots : « , soutenue par » sont remplacés par les mots : « et d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à permettre le déclenchement d'une procédure de référendum d'initiative partagée par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales et soutenue par un cinquième des membres du Parlement.